

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

❖ **Préambule**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de services dispensées par ORHFE. La société ORHFE désigne un organisme de conseil, formation, bilan de compétences et coaching, dont le siège social est situé au 17 Rue Georges BIZET, 85500 LES HERBIERS.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une prestation auprès de la société ORHFE
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises

À défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relatif à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur.

❖ **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations d'ORHFE pour le compte d'un client. Toute commande auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

❖ **Devis et attestation**

Pour chaque prestation / formation, la société ORHFE s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société ORHFE, l'OPCO ou le client qui précisera les objectifs, durée et modalités et l'accès.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

❖ **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant ORHFE pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

❖ **Annulation et report**

- **Annulation report du fait d'ORHFE**

ORHFE se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation et en informe alors le client dans les plus brefs délais. En cas d'inexécution de ses obligations, suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ORHFE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients.

- **Report ou annulation du fait du client**

Tout report doit être effectuée par mail au plus tard 10 jours avant la date d'intervention. Il entrainera la facturation des frais non remboursables engagés par ORHFE.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse mpaillat@orhfe.fr et pourra être facturée selon les conditions suivantes :

- Toute intervention annulée entre 14 et 6 jours calendaires précédents la date programmée entraînera la facturation de 20% de l'intervention
- Toute intervention annulée dans les 5 jours calendaires précédents la date programmée entraînera la facturation de 50% de l'intervention

❖ **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.

Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription.

Dans le cas où ORHFE ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

❖ **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Dans des situations exceptionnelles, ORHFE peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la prestation.

Le paiement doit être effectué par le client au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date intervention, sauf délais plus courts ou plus longs spécialement consentis par ORHFE.

Tout retard dans les paiements peut justifier une interruption des prestations. En tout état de cause, un retard de paiement entraînera, à la charge du client, le paiement d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation. À l'inverse, tout paiement anticipé ne subira pas d'escompte conformément à la loi N 92. 1442 du 31/12/92.

❖ **Clause de déchéance du terme**

Tout délai consenti par ORHFE comporte la clause de déchéance du terme. Une seule échéance impayée rend le solde de la créance immédiatement exigible.

❖ **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société ORHFE.

Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

❖ **Informatique et libertés**

Les données relatives au client/bénéficiaire/entreprise sont strictement confidentielles. Ces informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ORHFE sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

La société ORHFE s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

❖ **Loi applicable et attribution de compétences**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société ORHFE et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de La Roche Sur Yon.